



www.lesscriptesassocies.org / scriptesassocies@wanadoo.fr
5 rue du Colonel Oudot - 75012 PARIS

CONDITIONS D'EMPLOI ET REVENUS DES SCRIPTES DE FICTION

Notre association *Les Scriptes Associés* (LSA) regroupe plus de 70 membres, ce qui représente environ un tiers des scriptes de fiction en exercice. Voici une synthèse de nos conditions d'emploi et de nos revenus, afin de replacer dans son contexte l'analyse statistique ci-jointe.

▪ Un niveau de technicité élevé

- Nous travaillons au sein de l'équipe mise en scène, aux côtés du réalisateur et de l'assistant réalisateur, **notre fonction essentielle étant d'assurer la cohérence globale du film.**
- Définition du métier incluse dans la CCC de janvier 2012 :
« Collaborateur technique et artistique du réalisateur. Il fait le lien avec le directeur de production et le monteur, notamment via les rapports artistiques et administratifs. Pendant la préparation, est chargé de pré-minuter les scénarii et d'établir une continuité chronologique. Responsable de la continuité, il veille à sa bonne mise en œuvre pendant le tournage. »
- Le diplôme de référence de notre métier est celui dispensé par la Femis, école publique dépendant du Ministère de la Culture. **Le niveau d'études à la sortie est BAC + 5 (master 2).**

▪ Un marché de l'emploi réduit

- **Notre champ professionnel est restreint, car essentiellement composé de fictions** (longs métrages, moyens et courts métrages, téléfilms unitaires et séries).
Nous travaillons rarement sur des publicités ou des clips, et jamais sur des documentaires.
- Pour nous assurer une "relative" régularité de travail, le défi à relever est de collaborer avec plusieurs réalisateurs-trices dont les projets prennent souvent plusieurs années à se concrétiser.
Nos périodes de travail sont donc forcément espacées car soumises aux aléas des mises en production des films.
- Alors que les temps de tournage sont équivalents pour l'ensemble de l'équipe technique, les temps de préparation sont différents, et les nôtres particulièrement courts.
Pour chaque film, nous totalisons donc une durée de travail relativement brève.

▪ Un niveau de rémunération faible

- Notre salaire de cadre n'a pas augmenté proportionnellement au coût de la vie durant ces trente dernières années.

Malgré l'ampleur de nos responsabilités, notre rémunération reste d'un niveau faible : **pour 39 heures hebdomadaires, notre salaire brut se situe entre 967€** (grille 2 de la Convention de l'audiovisuel) **et 1.200€** (Convention Collective du Cinéma).

- L'une des explications de ce faible niveau de rémunération réside certainement dans le **caractère historiquement féminin de notre poste**.

- D'autres explications sont à trouver dans les applications concrètes des conventions :

- L'usage actuel est de présenter le **salaire minimum syndical comme salaire maximum**, sans prendre en compte le niveau d'expérience.

- Au cours des renégociations successives, **notre salaire a glissé vers le bas** dans la grille générale.

- Il est courant que les employeurs prennent de plus en plus de libertés face aux stipulations des conventions en proposant **des salaires à -20%, -30%, voire -50% des minima syndicaux**, et en ne payant pas les heures travaillées dans leur totalité ou à leur niveau de majoration conventionnelle.

- Enfin, les augmentations légales de salaires indexées sur le coût de la vie ne sont plus strictement appliquées.

En conclusion

Lissé sur l'année, **notre salaire moyen mensuel brut s'élève à 1.665€** ce qui est bien loin du salaire moyen d'un cadre, qui est de 3.950€ (chiffre INSEE 2010, publié par L'Expansion en Juin 2012, voir article ci-joint).

Ce salaire peut se voir augmenté d'éventuelles allocations chômage versées dans le cadre du régime intermittent de l'Annexe 8 de l'UNÉDIC et dont le montant moyen avoisine les 1000€, ces indemnités n'étant accordées que sur des critères très stricts et de plus en plus difficiles à réunir.

Nos revenus ne peuvent donc pas être amputés de ces allocations ni diminués par des salaires revus à la baisse dans les grilles conventionnelles.

Le bureau LSA
9 avril 2013